

Conditions générales de vente des Visites du Parc des Princes – STADIUM TOUR

Définitions :

Billet : Support permettant l'accès au Stade pour une Visite. Il peut prendre la forme d'un Billet papier, d'un e-Ticket ou d'un m-Ticket.

Bon de commande : Document précisant les conditions d'achat de Titres d'accès pour les personnes morales.

Conditions Générales de Vente : Les présentes Conditions générales de vente des Visites du Parc des Princes.

Client : Personne physique ou morale (par l'intermédiaire de son représentant légal) qui achète un ou plusieurs Titre d'Accès.

SESE : La Société d'exploitation Sports et Evénements, 24, rue du Commandant Guilbaud – 75016 PARIS, 379 538 440 RCS Paris.

Porteur : Personne physique qui bénéficie d'un Titre d'Accès et en est porteur à l'occasion d'une Visite, en ce compris le Client.

Site Internet de billetterie des Visites :

<https://stadiumtour.psg.fr/fr>, ou tout site Internet qui s'y substituerait.

Stade : Le Parc des Princes (24 rue du Commandant Guilbaud – 75016 PARIS).

Titre d'accès : Titre qui donne accès à une Visite pour une personne. Ce Titre d'Accès prend en principe la forme d'un Billet. Il peut être acheté par le Client ou être remis sous la forme d'une invitation.

Visite : Activité de visite guidée du Stade intitulée Stadium Tour organisée par la SESE, d'une durée approximative de 60 minutes par groupes de Porteurs.

1. Objet

Les Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client accepte d'acheter un Titre d'accès auprès de la SESE et le Porteur de bénéficier d'un Titre d'accès.

Les Conditions Générales de Vente sont applicables à tout Client et à tout Porteur.

La SESE se réserve le droit de modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles acceptées par le Client à la date d'achat.

2. Offres de Titres d'accès

La SESE pourra proposer l'achat d'un ou plusieurs Titres d'accès, dans la limite des disponibilités.

Le Titre d'accès est valable uniquement pour la session de Visite pour laquelle il a été acheté et qui figure sur le Billet.

La SESE décide seule du calendrier des Visites, sous réserve des contraintes de calendrier des matchs du Paris Saint-Germain, club résident du Stade. La SESE décide seule des espaces du Stade faisant l'objet de la Visite. La vente de Titres d'accès est réalisée, dans la limite des disponibilités par Visites.

La SESE se réserve le droit de limiter le nombre de Titres d'accès disponibles par Client selon les Visites et du nombre de personnes pouvant constituer un groupe de Visite.

La SESE décide seul des formules de commercialisation des Titres d'accès et du nombre de Titres d'accès disponibles.

Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés par un responsable légal et demeureront placés sous l'entière responsabilité de ce dernier.

3. Tarifs proposés

La SESE se réserve la faculté de commercialiser une ou plusieurs formules de Titres d'accès ci-avant et de modifier à tout moment sa politique et ses conditions tarifaires. Les tarifs correspondant à

chaque formule (le « Prix ») sont disponibles sur le Site Internet de billetterie des Visites. Le Prix est payable en totalité à l'achat.

Les tarifs sont exprimés en euros TTC et payables uniquement en euros. Les tarifs appliqués sont ceux affichés ou annoncés au moment de l'achat. Le Prix des Offres hospitalités et des Titres d'accès pour personnes morales sont indiqués sur le Bon de commande.

Le Client dispose de la faculté de télécharger une facture pour toute commande de Titres d'accès.

Des tarifs réduits peuvent être proposés par la SESE, notamment selon les jours et horaires de Visite, sur présentation d'un justificatif, aux personnes suivantes :

- Plus de 65 ans ;
- Moins de 13 ans ;
- Moins de 3 ans (gratuité) ;
- Accompagnateur de personne à mobilité réduite ;
- Titulaire d'un abonnement aux matchs du Paris Saint-Germain en cours de validité ;
- Membres du programme de fidélité My Paris ;
- Fan Clubs PSG ;
- Associations ;
- Ecoles et étudiants ;
- Collectivités territoriales ;
- Entreprises ;
- CSE.

4. Procédure d'achat des Titres d'accès :

Sous réserve des dispositions ci-après, l'achat de Titres d'accès peut se faire :

- sur le Site Internet de billetterie des Visites ;
- directement au Stade au guichet de la porte L
- dans les réseaux de revendeurs qui seraient le cas échéant désignés par la SESE.

D'une manière générale, la SESE se réserve le droit de limiter les canaux de distribution, notamment selon les jours et horaires de Visite, et de prévoir des tarifs différents selon le canal de distribution.

5. Dispositions spécifiques pour les personnes morales

Une personne morale peut acheter, dans la limite des disponibilités, par l'intermédiaire de son représentant légal ou de toute personne dûment habilitée à cet effet, un ou plusieurs Titres d'accès, dans la limite des disponibilités. La demande se fait en remplissant un formulaire sur le Site Internet de billetterie des Visites.

Le Client personne morale retourne ensuite à la SESE par courrier ou sous forme électronique qui vaudra alors seule à titre de preuve le Bon de commande qui lui aura été transmis par la SESE et fournit les pièces justificatives qui lui sont demandées (Kbis, RIB ...). Les présentes Conditions Générales de Vente sont jointes au Bon de commande.

La souscription est validée, sous réserve de disponibilité des Titres d'accès concernés, par la réception du Bon de commande dûment complété et signé et des présentes Conditions Générales de Vente dûment paraphées ou de la signature électronique du Bon de commande effectuée par l'intermédiaire du prestataire DocuSign dans les délais indiqués sur ledit Bon de commande. La SESE pourra discrétionnairement considérer comme caduque tout Bon de commande retourné de manière non conforme (information manquante, erronée, non vérifiable ou contenant des mentions manuscrites ou dans un délai supérieur à celui indiqué dessus. Par ailleurs, la SESE pourra discrétionnairement considérer la commande comme nulle en cas de non-paiement par le Client de tout ou partie des montants devant être réglés à l'achat.

Le Client personne morale déclare et garantit à la SESE que le signataire du Bon de commande a tout pouvoir à l'effet de l'engager aux termes des présentes. En cas de signature électronique, le Client personne morale admet que le certificat de signature électronique constitue l'original du document et qu'il sera établi et conservé dans des conditions de nature à permettre d'identifier dûment son signataire et à en garantir l'intégrité. Il reconnaît ainsi que le procédé de signature utilisé par le prestataire DocuSign permet d'assurer l'identité du signataire et garantit l'intégrité du Bon de commande et des Conditions Générales de Vente ; il renonce donc définitivement et irrévocablement à contester leur validité et leur contenu dont le motif serait lié à l'utilisation de ce procédé.

Le Client personne morale déclare et garantit à la SESE que l'acheteur de Titre d'accès a tout pouvoir à l'effet de l'engager aux termes des présentes.

Ethique des affaires : Le Client personne morale déclare et garantit avoir connaissance et s'engage à agir dans le strict respect des législations et réglementations applicables, en France comme à l'étranger, contre la corruption, le trafic d'influence et le conflit d'intérêt. Le Client personne morale s'engage et se porte fort du respect de cet engagement par ses employés, actionnaires, administrateurs, dirigeants, sociétés affiliées et sous-traitants ainsi que ses représentants légaux.

6. Support des Titres d'accès

Les Titres d'accès se matérialise par la remise d'un ou plusieurs Billets donnant accès à la Visite précise et unique mentionnée dessus.

Les Billets sont adressés au Client sous format électronique en « e-Tickets » ou « m-Tickets (les « Billets électroniques) ».

Les Billets comportent :

- le nom du Client, y compris les Billets que ce dernier remettra aux Porteurs,
- la date et l'horaire de la Visite.

LA SESE n'est pas responsable de la remise des Billets à un autre Porteur que le Client.

En conséquence, le Client fait son affaire de remettre les Billets au Porteur.

Le Client se porte fort du respect des présentes par les Porteurs et sera responsable de tous les faits des Porteurs.

6.1- Transfert

Les Billets électroniques sont cessibles gratuitement par le Client au Porteur. Toute cession à titre onéreux est interdite.

6.2 – Impression des e-Tickets

Les e-Tickets doivent être imprimés en portrait sur du papier A4 blanc et vierge, sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante à jet d'encre ou laser. Aucun autre support n'est valable. En cas de mauvaise qualité d'impression, il est recommandé d'imprimer l'e-Ticket avec une autre imprimante.

La SESE décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression des e-Tickets.

6.3- Téléchargement du m-Ticket

Le m-Ticket doit être téléchargé sur un mobile ou une tablette. Le Porteur doit s'assurer que la batterie de son mobile ou de sa tablette est suffisamment chargée pour permettre l'affichage de son m-Ticket à l'entrée du Stade.

La SESE décline toute responsabilité en cas d'impossibilité par le Porteur à visualiser le m-Ticket sur son mobile ou tablette qui ne serait pas due à un manquement à ses obligations (mobile défectueux, mobile non compatible.)

6.4- Contrôle des Billets électroniques

Le Billet électronique est scanné à l'entrée du Stade.

A l'intérieur du Stade, le Porteur doit conserver en toutes circonstances le Billet électronique. Seul le premier Billet électronique présenté donnera droit à l'accès au Stade.

7. Paiement

7.1 Moyens de paiement autorisés

Les moyens de paiement autorisés sont Carte Bleue, Visa, Mastercard, E Carte Bleue, Paypal, American Express, espèces (dans les conditions fixées par les lois et règlements applicables), et virement. Les cartes cadeaux/chèques cadeaux ne peuvent être acceptées qu'au guichet du Stade.

La SESE se réserve le droit de modifier cette liste à tout moment.

7.2 Lutte contre la fraude

Le Site Internet de billetterie des Visites bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur le Site Internet de billetterie de la SESE, la SESE (ou son mandataire prestataire de paiement), sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes de la SESE (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, la SESE se réserve le droit de ne pas valider l'achat d'un Titre d'accès.

La SESE se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'un achat qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à l'attention du mandataire prestataire de paiement de la SESE : ADYEN FRANCE – 6 Boulevard Haussmann – PARIS 75009

7.3 Enregistrement des coordonnées bancaires

La SESE offre la possibilité au Client d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus facilement et plus rapidement.

Pour ce faire, le Client doit cocher la case correspondante sur la page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont enregistrées. Les coordonnées bancaires du Client ne sont pas conservées par la SESE mais par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés.

Le Client a à tout moment la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

8. Absence de droit de rétractation

Concernant la vente à distance, la vente de Titres d'accès par la SESE constituant une prestation de services de loisir devant être fournie selon une périodicité déterminée, conformément aux dispositions de l'article L.221-28 12° du Code de la consommation, les dispositions de l'article L.221-18 du même code relatives au droit de rétractation du consommateur ne sont pas applicables à l'achat d'un Titre d'accès à distance.

9. Accès au Stade

La SESE procède à l'entrée du Stade à tout contrôle sanitaire ou d'hygiène requis par les autorités compétentes dans le respect des

mesures légales et réglementaires. Les informations concernant les conditions d'accès en vigueur sont disponibles sur le Site Internet de Billetterie des Visites et adressées par la SESE au Client par courriel avant les Visites.

Tout Porteur doit être titulaire d'un Billet en cours de validité, y compris les enfants, pour accéder au Stade pour la Visite. Aux entrées du Stade, le Porteur accepte de se soumettre aux mesures d'hygiène, aux palpations de sécurité, à une vérification documentaire de son identité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectués par tout fonctionnaire de police et /ou par tout préposé de la SESE agréé par le Préfet de Police. Le Porteur pourra être invité à présenter les objets dont il est porteur. Les objets interdits par le Règlement intérieur du Stade seront consignés, saisis ou refusés, étant précisé que la SESE pourra refuser tout objet en consigne. Toute personne refusant de se soumettre auxdits mesures, contrôles, palpations et inspections se verra refuser l'entrée au Stade ou sera reconduit à l'extérieur du Stade. La SESE se réserve le droit de ne plus permettre l'accès à la Visite en cas de retard du Porteur supérieur à 15 minutes sur l'heure de Visite prévue. Aussi, il est conseillé de se présenter au Stade 15 minutes avant l'heure de la Visite indiquée sur le Billet. En cas de retard sur l'heure de la Visite indiquée sur le Billet, l'accès au Stade ne sera plus permis, sans remboursement ou autre dédommagement du Client.

10. Déroulé de la Visite

Le Porteur s'engage à respecter toute consigne qui lui serait signalée par le personnel sur place et à adopter un comportement responsable et vigilant (aussi bien vis-à-vis des personnes que des biens présents sur place.

Le Porteur s'engage à respecter le parcours de la Visite, à ne pas accéder/tenter d'accéder à des espaces réservés, ou qui plus généralement, ne seraient pas compris dans la Visite. Particulièrement, le Visiteur s'engage à ne pas accéder/tenter d'accéder à la pelouse du Parc des Princes, dont l'accès est rigoureusement interdit.

Dans le cadre de Visites se déroulant les jours de match du Paris Saint-Germain, le Porteur s'engage à suivre le personnel encadrant et à respecter ses consignes.

Le Porteur s'engage à adopter une attitude et un comportement qui ne soit pas de nature à nuire au bon déroulement de la Visite ou à porter préjudice aux autres Porteurs. Il s'engage par ailleurs à porter une tenue correcte et adaptée aux Visites.

Il est précisé que le parcours de Visite pourra être légèrement différent pour les personnes à mobilité réduite compte tenu des contraintes d'accessibilité de certains secteurs.

Sur demande du Porteur, il sera possible de quitter prématurément la Visite avant la fin. Toute sortie du Stade est définitive.

11. Législation relative à la sécurité dans un stade et engagements de tolérance et respect

Par l'achat d'un Titre d'accès, le Client reconnaît avoir pris connaissance et s'engage à respecter et à faire respecter les présentes Conditions Générales de Vente, le Règlement intérieur du Stade, y compris le Règlement Sanitaire qui y est annexé ainsi que la loi et les règlements relatifs à la sécurité dans les enceintes sportives, et notamment les articles L.332-3 à L.332-16 du Code du Sport. Toute personne présente dans le Stade qui se rend auteur de l'une des infractions définies par ces articles encourt, outre des peines d'amende et d'emprisonnement, une peine complémentaire d'interdiction de pénétrer ou de se rendre aux abords d'un stade.

12. Limites de responsabilité

12.1 Général : Un Billet ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé. Aucun duplicata du Billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol. Un Billet ne peut être ni annulé, ni échangé, ni remboursé, si le Client n'a pas pu imprimer ou télécharger son Billet. Le Client et/ou le Porteur renonce à tout recours à l'encontre de la SESE dans l'une ou l'autre de ces hypothèses.

Le début de la Visite pourra commencer avec un léger retard, ce que les Porteurs reconnaissent et s'interdisent toute contestation à cet égard.

12.2 Annulation pour juste motif : la SESE pourra annuler toute Visite sous réserve de justifier d'un juste motif. Sont notamment considérés comme un juste motif la réservation du Stade pour un match du Paris Saint-Germain, club résident ou pour tout autre événement de grande ampleur. En pareil cas d'annulation, la SESE procédera au remboursement du Client qui ne pourra réclamer aucun dédommagement supplémentaire.

12.3 Cause étrangère : La responsabilité de la SESE ne peut en aucun cas être engagée pour la survenance d'événements constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers. Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de changement de réglementation, de fermeture au public du Stade, d'une décision d'une autorité compétente (ex. : arrêté préfectoral ou ministériel, décision de la LFP, la FFF, l'UEFA ...).

12.4 Incident - Préjudice : La SESE décline toute responsabilité quant au préjudice qui serait subi par toute personne du fait de tout incident survenu à l'occasion d'une Visite, notamment de la perte des objets et effets personnels, sauf en cas de faute prouvée à son encontre.

13. Droits à l'image

Toute personne assistant à une Visite au Stade consent à la SESE, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit de capter, d'utiliser, d'exploiter et de représenter son image et sa voix, sur tout support connu ou à venir en relation avec les Visites et/ou toute opération événementielle s'y rapportant et/ou à la promotion du Stade, tels que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions télévisées en direct ou en différée, les médias digitaux, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores, ces droits étant librement cessibles par la SESE à tout tiers de son choix.

14. Résiliation du Titre d'accès par la SESE / Expulsion du Stade

14.1 Revente illicite - Toute revente/offre de revente ou tout échange/offre d'échange contre quelque contrepartie que ce soit d'un Titre d'accès sont strictement interdits. En cas de non-respect de cette interdiction, la SESE se réserve le droit de résilier de plein droit le Titre d'accès sans dédommagement.

14.2 Infractions à l'intérieur ou dans le périmètre du Stade Toute fraude ou tentative de fraude constatée au Stade ou à la lecture des enregistrements des passages au guichet, toute infraction constatée au Règlement intérieur du Stade y compris son Annexe : Règlement Sanitaire, tout manquement aux conditions sanitaires ou d'hygiène à remplir à l'entrée du Stade, toute infraction constatée aux présentes Conditions Générales de Vente (notamment aux engagements de comportement pendant la Visite) ou à la législation relative à la sécurité dans les enceintes sportives qu'elle soit commise par le Client ou le Porteur, entraînera, si bon semble à la SESE, l'application de plein droit des sanctions prévues dans le Règlement intérieur du Stade (notamment

l'expulsion du Stade) ainsi que la résiliation du Titre d'accès de plein droit sans dédommagement.

15. Vidéoprotection

Le Porteur est informé que, pour sa sécurité, le Stade est équipé d'un système de vidéoprotection placé sous le contrôle d'Officiers de Police Judiciaire et dont les images sont susceptibles d'être utilisées en cas de poursuites judiciaires. Un droit d'accès est prévu pendant le délai de conservation des images conformément aux dispositions de l'article L253-5 du Code de la Sécurité intérieure. Il peut s'exercer par courrier à l'adresse suivante : SAS Paris Saint-Germain - Service Sécurité - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex.

16. Protection des données personnelles

La SESE s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées par le Client dans le respect de la réglementation en matière de protection des données personnelles et de la politique en matière de protection des données personnelles de la SESE accessible sur son site Internet, et ce uniquement pour l'organisation et la gestion des Visites et afin de tenir le Client informé de l'actualité de la SESE et de lui faire bénéficier en priorité d'offres de biens et services liés à l'activité de la SESE, de ses partenaires et du Stade. Tout au long de la Visite du Stade, le Client disposera de la faculté de suivre l'expérience du Stadium Tour par le biais d'un audioguide. Cette faculté sera portée à la connaissance du Client en début de parcours. L'audioguide est associé à un questionnaire que le Client pourra compléter et au sein duquel celui-ci pourra renseigner, s'il le souhaite, des informations constitutives de données à caractère personnel. Le Client est informé qu'il dispose à l'égard de ces informations d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données le concernant lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes ainsi que d'effacement. Le Client peut demander la portabilité des données qui le concernent. Le Client a également le droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Le Client peut par ailleurs transmettre à la SESE ses instructions pour la conservation, l'effacement ou la communication des données en cas de décès et désigner la personne qui en aura la charge. Pour exercer ces droits, il lui suffit d'envoyer un message accompagné d'un justificatif d'identité à l'adresse électronique suivante : billetterie@psg.fr ou par courrier à l'adresse suivante : SAS Paris Saint-Germain - Service Billetterie - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex. Le Client peut également contacter le délégué à la protection des données en écrivant à l'adresse suivante : dpo@psg.fr. Une réponse sera adressée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande.

La SESE fera de son mieux pour répondre aux interrogations concernant les traitements de données personnelles qu'elle réalise. Conformément à la réglementation applicable, le Client peut, s'il le souhaite, introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités indiquées sur son site (<https://www.cnil.fr>).

Par ailleurs, dans le respect des mesures légales et réglementaires mises en place dans le cadre de la gestion de sortie de crise sanitaire, la SESE peut être responsable du traitement de données réalisé dans le cadre de l'opération de vérification de tout certificat sanitaire le cas échéant. Aucune donnée ne sera conservée par la SESE lors de cette vérification. La responsabilité du traitement de données, résultant de la mise en place du dispositif de contrôle sanitaire, incombe à la puissance publique.

17. Suivi/Relation client

Pour toute question ou réclamation entièrement dédiée au suivi de l'achat et à l'utilisation d'un Titre d'accès, la SESE est joignable par l'intermédiaire du formulaire de contact formulaire de disponible sur : contact permettant de créer un ticket à notre service client : <https://billetterie.psg.fr/fr/contact> et/ou par tout autre moyen qui s'y substituerait.

18. Droit applicable/Médiation/Litige

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au Droit français.

Tout litige relatif à la souscription ou l'utilisation d'un Titres d'accès devra être porté à la connaissance de la SESE par lettre recommandée à l'adresse suivante : PSG - Service Billetterie - 53, avenue Emile Zola – 92650 Boulogne-Billancourt Cedex.

Conformément à l'article L. 612-1 du code de la consommation, en cas de litige non résolu à l'amiable, le Client consommateur peut recourir gratuitement au service de médiation de l'Association des Médiateurs Européens (AME CONSO) dont relève la SESE dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à la SESE :

par voie électronique : en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com, ou par voie postale : AME CONSO, 11 place Dauphine – 75001 PARIS

À défaut de règlement amiable, les tribunaux français seront seuls compétents.

Fait à Paris, le 13 novembre 2023.

Par son acceptation en ligne et/ou sa signature physique ou numérique des présentes et/ou par l'effet de la reconduction de l'Abonnement, le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance et avoir accepté sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente, le Règlement intérieur du Stade en ce compris son Annexe : Règlement Sanitaire, et le Prix de son Titre d'accès.